

# Passage de la redevance portuaire

Comme vous le savez, le passage de la redevance portuaire à la surface réelle du bateau a fait quelques heureux mais surtout beaucoup de mécontents ayant vu leur redevance s'envoler au niveau tarifaire.

Cerise sur le gâteau, le stationnement véhicule devenait de surcroît payant.

Saisi de nombreuses réclamations, votre club a écrit au Maire, Président de la société sillage, par 2 fois, afin de dénoncer ces abus injustifiés et impensables dans le contexte actuel.

Sensible à ces courriers, le Maire a provoqué une réunion avec le souci d'apaiser les esprits et de tenir compte des remarques formulées par le CPRC.

C'est donc avec grand plaisir que le CPRC est en mesure aujourd'hui de vous annoncer ce qui suit :

- Les locataires d'emplacement ayant bénéficié d'une baisse de tarif, en gardent le bénéfice.
- Les locataires d'emplacement ayant eu à subir des augmentations importantes celles-ci seront limitées à 2 %.
- Le stationnement des véhicules de plaisanciers sera gratuit comme il l'était l'année dernière, sans pour autant prendre l'option forfait-confort.
- Le forfait confort 1080 € disparaît. Seule l'option de courant 32 A subsiste à titre onéreux.

Force est de constater, une fois de plus, que l'importance et la notoriété du CPRC est un atout primordial dans les relations, avec la Mairie et les autorités portuaires.

Il y va de notre intérêt d'être le plus d'adhérents possibles et surtout de faire connaître, nos engagements, à ceux qui doutent encore de l'intérêt de nous rejoindre.

Remercions au passage Monsieur le Maire de Canet, pour l'écoute et l'intérêt qu'il porte au club et plus généralement à la communauté des plaisanciers, qui sont une force vive de la commune.